

Cheffe du Département fédéral de l'intérieur

Par la plateforme : <https://www.gate.bag.admin.ch/consultations/ui/home>

Berne, le 09 octobre 2025

**Prise de position de l'association faîtière nationale Insertion Suisse (AIS)
pour l'insertion socioprofessionnelle au contre-projet indirect à
l'initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes
handicapées (initiative pour l'inclusion) »**

Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur la consultation susmentionnée.

L'association Insertion Suisse (AIS) regroupe plus de 250 organisations qui aident les personnes à la recherche d'un emploi à s'insérer dans le monde du travail. L'insertion sociale et professionnelle vise à permettre à chacun de trouver sa place dans la société et de mener une vie digne et autonome. Elle doit empêcher la marginalisation des personnes exclues du marché du travail. Insertion Suisse s'engage en particulier pour une insertion professionnelle et sociale réussie et durable des personnes.

Nous saluons expressément le renforcement des droits des personnes handicapées lié à l'initiative sur l'inclusion et à la contre-proposition indirecte. Le concept d'inclusion ouvre la voie à une société dans laquelle tous les individus, handicapés ou non, peuvent participer pleinement.

1. Situation initiale

Avec l'initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) », une modification de la Constitution visant à ancrer expressément les droits des personnes handicapées a été déposée le 5 septembre 2024. La Chancellerie fédérale a confirmé le 16 octobre 2024 la validité de l'initiative avec 107 910 signatures valables. Le 20 décembre 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer un projet de consultation.

La contre-proposition indirecte présentée par le DFI comprend deux éléments :

- une nouvelle loi-cadre axée sur le logement,
- une révision partielle de la LAI avec des adaptations concernant les moyens auxiliaires et la contribution d'assistance pour les personnes à capacité d'action réduite.

Insertion Suisse félicite que l'initiative et le contre-projet mettent davantage l'accent sur l'égalité des personnes handicapées dans le débat politique. Du point de vue de l'insertion sociale et professionnelle, il est toutefois essentiel que les bases juridiques soient systématiquement orientées vers une participation autonome au marché du travail et à la société.

2. Travail et formation

Insertion Suisse constate que le domaine du travail et de la formation n'est pas ancré dans le contre-projet indirect du Conseil fédéral. Si l'on part du principe d'une vie autonome, la formation et le travail sont des conditions indispensables. L'accès à la formation et au marché du travail sont des facteurs importants pour l'indépendance économique, la reconnaissance sociale et donc la participation réelle à la vie sociale.

Nous soutenons donc expressément l'idée d'inclusion, mais soulignons que l'inclusion reste incomplète sans l'insertion professionnelle. Le marché du travail primaire doit être ouvert à tous. Pour cela, il faut:

- des bases juridiques claires qui garantissent également l'accès à la formation et au travail,
- des mesures de soutien ciblées pour les personnes handicapées afin de supprimer les obstacles à leur entrée ou à leur maintien sur le marché du travail,
- des adaptations structurelles chez les employeurs et dans les établissements de formation afin que les emplois et les parcours de formation soient conçus de manière inclusive,
- l'intensification de l'insertion professionnelle et de l'emploi accompagné, qui sont des passerelles éprouvées vers une insertion professionnelle réussie,
- une augmentation de la perméabilité entre le marché du travail général et le marché du travail complémentaire, y compris des options de retour en arrière et un accompagnement flexible,
- un financement coordonné des prestations de soutien et des normes minimales claires, avec un rôle actif de la Confédération dans la coordination intercantonale,
- la garantie de la qualité chez tous les prestataires. Avec **IN-Qualis**, Insertion Suisse dispose déjà d'un label de qualité établi pour l'insertion socioprofessionnelle sur le marché du travail, qui peut servir de base contraignante pour les organisations d'insertion.

3. Conclusions

Insertion Suisse soutient les objectifs de l'initiative sur l'inclusion et la contre-proposition indirecte présentée par le Conseil fédéral. Nous soulignons toutefois avec insistance qu'une société inclusive ne peut être réalisée uniquement par le biais du logement, de l'assistance et des moyens auxiliaires.

Une inclusion efficace passe nécessairement par **le travail et la formation**. C'est la seule façon pour les personnes handicapées de développer leur potentiel, de vivre de manière autonome et de participer à la vie sociale sur un pied d'égalité.



Nous vous remercions de prendre en considération notre prise de position et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations distinguées

Sepala Megert

Secrétaire général Insertion Suisse